

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE CAMARGUE

## DECISION N° : 21-35

**Objet : Demande de financement auprès de la Banque des Territoires pour le co-financement du poste de manager de commerce**

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Terre de Camargue,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22 alinéa 26,  
Vu les statuts de la Communauté de communes Terre de Camargue,  
Vu la délibération du Conseil communautaire n°2020-07-57 du 30 juillet 2020 donnant délégation de missions complémentaires à Monsieur le Président pendant la durée de son mandat,  
Vu la délibération n°2021-03-21 du Conseil communautaire du 25 mars 2021 relative à la convention d'adhésion au dispositif « Petite Ville de Demain »,  
Vu la signature de cette convention en date du 30 juin 2021 par la Communauté de communes Terre de Camargue et les communes d'Aigues-Mortes et Le Grau du Roi,  
Vu les mesures de soutien mises en place par la Banque des Territoires dans le cadre du « Plan de relance Commerces de Proximité - Petites Villes de Demain », et notamment l'offre de co-financement d'un poste de manager de commerce,  
Considérant les enjeux liés à la redynamisation commerciale et au renforcement de l'attractivité du centre-ville des communes « Petites Villes de Demain »,  
Considérant en conséquence la nécessité de recruter un manager de commerce au sein des services de la Communauté de communes Terre de Camargue,

### DECIDE

**Article 1 :** Une subvention pour le co-financement du poste de manager de commerce est sollicitée auprès de la Banque des Territoires.

**Article 2 :** Conformément à l'offre de la Banque des Territoires et au plan de financement prévisionnel joint en annexe, cette subvention est demandée à hauteur du montant forfaitaire de 20 000 € par an, pendant 2 ans, à compter de la date de prise de poste du manager de commerce.

**Article 3 :** Une convention de financement sera signée entre la Communauté de communes Terre de Camargue et la Banque des Territoires.

**Article 4 :** Le Directeur Général des Services de la Communauté de communes Terre de Camargue est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ampliation adressée :

- A Monsieur Le Préfet du Gard
- A Monsieur Le Trésorier Payeur

Fait à Aigues-Mortes le **28 OCT. 2021**  
Le Président,  
Docteur Robert CRAUSTE



Le Président :

- Certifié, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les GARDIENS (D.O. 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE CAMARGUE**

Aigues-Mortes, le 28/10/2021

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - Poste de Manager de Commerce**

L'opération devrait être financée de la manière suivante :

<b>Montant de l'opération total TTC</b>		
<b>91 522,08 €</b>		
	<b>% financement</b>	<b>Montant en €</b>
<b>ANNEE 1</b>		
BANQUE DES TERRITOIRES	44%	20 000,00 €
AUTRE FINANCEMENT (Précisez si Etat, Région, Aide exceptionnelle...)	0%	- €
AUTO-FINANCEMENT (20% du coût total minimum)	56%	25 761,04 €
	<b>100%</b>	<b>45 761,04 €</b>
<b>ANNEE 2</b>		
BANQUE DES TERRITOIRES	44%	20 000,00 €
AUTRE FINANCEMENT (Précisez si Etat, Région, Aide exceptionnelle...)	0%	- €
AUTO-FINANCEMENT (20% du coût total minimum)	56%	25 761,04 €
	<b>100%</b>	<b>45 761,04 €</b>

**COÛT ESTIMATIF ANNUEL - Poste de Manager de Commerce**

salaire net mensuel	2 000,00 €	<b>Coût total annuel</b> = coût total mensuel X 13 Mois  <b>= 45 761,04 €</b>
salaire brut mensuel	2 492,97 €	
charges patronales mensuelles	1 027,11 €	
coût total mensuel :	3 520,08 €	